SDIS 31 - Budget Principal

Service de Contrôle de Légalité

Acte n° : 2018-141 avec 0 pièce(s) jointe(s)

Date de décision : 12/11/2018

Objet : conseil de discipline saisine d'un avocat

Nature : Délibérations

Matière : Fonction publique - Personnel titulaires et stagiaires de la F.P.T.

Date de télétransmission : 20/11/2018 Agent de transmission : AUTOMATE

Acte :

99_AU-031-283100014-20181112-2018-141-DE-1-1_1.pdf

Annexes :

Transmis par les services de la plate-forme MAGITEL-CL

12, rue des Petits Ruisseaux, 91370 Verrières Le Buisson +33 1 69 53 68 68 www.telino.com

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Accusé de Réception

LA PREFECTURE

DEPARTEMENT 031

Identifiant de l'acte : 031-283100014-20181112-2018-141-DE

Date de réception de l'acte par la Préfecture : 20/11/2018

Présents :	3
Représentés :	0
Excusés :	2
QUORUM	3

SERVICE DÉPARTEMENTAL
D'INCENDIE ET DE SECOURS
DE LA HAUTE-GARONNE

DÉLIBÉRATION n° 2018/141

DU BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS

SÉANCE DU 12 NOVEMBRE 2018

L'an deux mille dix-huit, au jour du douze novembre à quatorze heures, le Bureau du Conseil d'Administration s'est réuni au Service Départemental d'Incendie et de Secours, sur convocation de sa Présidente, Émilienne POUMIROL en date du 7 novembre 2018.

Etaient présents : LLORCA Jean-Louis, BOUCHE Joël, DENOUVION Victor

Etaient excusés : POUMIROL Émilienne, SIMION Arnaud

OBJET : CONSEIL DE DISCIPLINE - SAISINE D'UN AVOCAT

VU le code général des collectivités territoriales

Dans le cadre de deux dossiers disciplinaires, le service départemental d'incendie et de secours de la Haute-Garonne souhaite s'adjoindre les conseils de Maître Jonathan BOMSTAIN, avocat, inscrit auprès du barreau de Toulouse.
Je vous serais obligé de bien vouloir en délibérer et autoriser la Présidente à signer tous les documents utiles à cette procédure.

ENTENDU le rapport de la Présidente,

APRÈS en avoir délibéré,
Les membres du Bureau du Conseil d'Administration, **à l'unanimité,**

AUTORISENT la présidente du conseil d'administration à signer tous les documents utiles à cette procédure.

La Présidente du Conseil d'Administration
du Service Départemental d'Incendie et de Secours
de la Haute-Garonne,

Émilienne POUMIROL

Transmis en Préfecture, affiché et certifié exécutoire le 20 NOV. 2018 Certifiant de la délibération
Cette délibération sera publiée dans le prochain recueil des actes administratifs du SDIS Haute-Garonne
La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Toulouse, dans un délai de deux mois, à compter de sa date de notification et de publication.